

Concile de
LATRAN.

d'autre côté l'on produisit des passages de plusieurs Herétiques, qui avoient enseigné qu'il n'y avoit qu'une volonté en JESUS-CHRIST. Après cela Maxime d'Aquilée, Deusdedit de Cagliari, & Martin dirent leur avis plein de raisonnemens contre l'opinion des Monothélites; tout le Concile l'approuva, reconnut deux opérations & deux volontés, & fit vingt articles contre l'erreur des Monothélites, dans le dixhuitième desquels il anathematize Theodore, Cyrus, Sergius, Pyrrhus, Paul, & tous ceux qui sont ou seront dans leur sentiment.

Le Pape Martin publia ces Decrets par une Lettre Circulaire, adressée à tous les Evêques, Prêtres, Diacres, Abbez, Moines, & à toute l'Eglise; & en écrivit en particulier à plusieurs Evêques, comme on peut voir dans l'Extrait de ses lettres.

Ce Concile de Rome irrita Constans contre le Pape Martin, parce que cet Empereur considéra cette entreprise & la condamnation de son Type, comme une espèce de rébellion & d'attentat à son autorité. Il fit envoyer de Rome ce Pape l'an 653. & après l'avoir traité tres-cruellement, il l'envoya en exil à Cherson. Après son départ les Romains élurent en la place Eugene, au mois de Septembre 653. qui ne consentit pas ouvertement à l'erreur des Monothélites; mais ses Apocrisaires furent obligés de se réunir avec les Monothélites, qui changeant de conduite & d'expressions, disoient qu'il y avoit en JESUS-CHRIST une & deux volontés.

D'abord ils avoient dit qu'il n'y avoit en JESUS-CHRIST qu'une opération & qu'une volonté. Ensuite ils ne vouloient pas qu'on parlât d'une ou de deux opérations, & approuvoient une seule volonté. Le Type imposa fierté sur cette question tant pour les opérations que pour les volontés. Enfin pour accommoder tout le monde, ils voulurent qu'on pût dire qu'il y avoit en JESUS-CHRIST une & deux volontés. Pierre qui fut élu Patriarche de Constantinople en la place de Pyrrhus, qui étoit remonté sur le Siege après la mort de Paul, fut de cet avis, & plusieurs entrerent dans ce sentiment. Mais quoi-que ces expressions fussent différentes elles revenoient au même, & tendoient toutes à une même fin, qui étoit de tolerer l'opinion d'une opération & d'une volonté, & de la faire marcher de pair avec celle des deux opérations & de deux volontés, en sorte que chacun pût suivre celle qu'il voudroit.

Tous ces ménagemens ne procurerent pas néanmoins la réunion des Eglises d'Orient & d'Occident; car depuis le Pape Theodose elles demeurèrent divisées, & les Papes n'envoient

plus de lettres de Communion aux Patriarches d'Orient, ni les Patriarches d'Orient au Pape. Ce fut pour ôter cette espèce de schisme que l'Empereur Constantin Pogonat indiqua le troisième Concile de Constantinople, que l'on compte pour le sixième general, dont nous allons faire l'histoire.

Concile de
LATRAN.

CONCILE III.
DE CONSTANTINOPLE,
VI. general.

CONSTANTIN Pogonat indiqua ce Concile pour réunir les Eglises d'Orient & d'Occident, & terminer entièrement la question des deux opérations & des deux volontés en JESUS-CHRIST. Il écrivit au Pape une lettre datée du 12. jour d'Aoult 678. adressée à Donus qu'il croioit encore vivant, & elle fut rendue à son Successeur Agathon. Ce Pape aiant reçu la lettre de l'Empereur, tint un Concile à Rome de cent vingt-cinq Evêques d'Occident, qui définirent le dogme des deux volontés, & confirme ce qui avoit été fait sous Martin. Il eut à ce Concile outre les Evêques d'Italie, des Deputés des Eglises de France & d'Angleterre. Après la tenue de ce Concile, partirent les Deputés du Saint Siege & du Concile, pour aller à Constantinople porter leur décision. Quand ils furent arrivés, l'Empereur donna ordre aux Patriarches de se trouver au Concile, & d'y faire aussi trouver les Evêques de leur Patriarchat. Il commença la treizième année de l'Empire de Constantin l'an 680. Indiction neuvième au mois de Novembre, & finit après dix-huit Assemblées ou Seances le 16. Septembre de l'année suivante, Indiction x. L'Empereur y tint la première place, & y assista en personne aux onze premières Seances & à la dernière. Il étoit accompagné de Consuls & d'Officiers. Les Patriarches de Constantinople & d'Antioche y assistèrent en personne; ceux de Rome, d'Alexandrie & de Jerusalem par Deputés, & tous les Evêques d'Occident par trois Evêques deputez par le Concile de Rome, avec plusieurs Evêques d'Orient, dont le nombre augmenta peu à peu à mesure qu'il en venoit à Constantinople: car au commencement ils n'étoient que trente à quarante, & à la fin ils se trouverent cent soixante, & plus.

Concile
III. de
Constantinople.

Les Actes du Concile commencent par la let-